

date Châtel-St-Denis, le 25 mars 2025
concerne Communiqué de presse

Un jalon clé pour l'aménagement du territoire régional : les dix-huit communes et les deux cantons de l'Agglomération Rivelac franchissent une étape décisive par le dépôt du Projet d'Agglomération de 5^e génération à la Confédération

Au terme d'un processus d'élaboration et de validation débuté en 2022, les communes et cantons qui constituent Rivelac, réunis en séance de Comité de pilotage le 20 mars 2025, ont validé à l'unanimité l'envoi du Projet d'Agglomération Rivelac de 5^e génération à Berne, en vue de son examen par les services fédéraux.



©Céline Michel

Un plan pour l'avenir

Ce projet, présenté au public à l'automne 2024, a pour vocation de coordonner l'aménagement du territoire au niveau régional pour les 15 prochaines années. Comme déjà annoncé, celui-ci s'articule autour de trois grandes orientations :

- **Préserver le paysage** : renforcer l'armature paysagère, développer un territoire harmonieux et respectueux de l'environnement
- **Développer vers l'intérieur** : organiser l'urbanisation autour de noyaux urbains compacts, renforcer la ville des courtes distances, proposer des mobilités efficaces, durables et attractives
- **Gagner en attractivité** : offrir un cadre de vie de qualité et attractif, assurer la vitalité économique de l'agglomération, maintenir la notoriété de la région

Cette vision se décline dans le projet autour de cinq stratégies thématiques, que sont l'urbanisation, le paysage, la mobilité, l'énergie et le tourisme. Mis en consultation entre le 17 octobre et le 19 novembre 2024, ce projet a reçu un accueil positif. L'ensemble des remarques reçues a été traité en vue du dépôt du projet. En parallèle à la Consultation publique, le projet a été présenté aux organes délibérants des communes concernées.

Cette planification est complétée par un volet opérationnel qui comprend un plan de mesures pour mettre en œuvre la vision définie. La spécificité des projets d'agglomération réside dans le fait que ce volet comprend des mesures d'infrastructure de mobilité très précises. Parmi les mesures inscrites dans le 1^{er} horizon de réalisation (priorité A, soit un début de mise en œuvre dès 2028), on peut notamment citer :

- Réaménagement de l'interface de la gare de Vevey
- Début de l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Vevey et Roche
- Réaménagement de la route cantonale longeant le lac en boulevard urbain
- Réaménagements de traversées de villages et quartiers
- Franchissement de rivières et voies ferroviaires pour la mobilité douce

Une politique fédérale qui peut déboucher sur d'importants cofinancements

Le Projet d'Agglomération Rivelac sera déposé dans le cadre de la cinquième génération de projets d'agglomération à laquelle 43 agglomérations ont annoncé participer. Suite à un examen approfondi des projets, l'office fédéral du développement territorial retiendra les projets conformes à la politique des Agglomérations en vue d'un cofinancement, généralement compris entre 30 % et 40 % du volet opérationnel en priorité A.

Dans le cas de Rivelac, les mesures concernées se montent à CHF 145 millions.

Un plan directeur intercommunal à venir

Pour les 13 communes vaudoises de l'Agglomération, le projet d'agglomération sera adapté en Plan directeur intercommunal. Le processus de validation de ce projet débutera au cours de l'année 2025 et fera l'objet d'une nouvelle consultation publique spécifique.

Communes membres du Projet d'Agglomération

Ce projet intercommunal s'étend sur les Cantons de Vaud et Fribourg et comprend les communes des régions suivantes :

Basse-Veveyse : Attalens, Bossonnens, Châtel-St-Denis, Granges et Remaufens

Haut-Lac : Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve

Riviera : Blonay – St-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey, Veytaux

Habitants

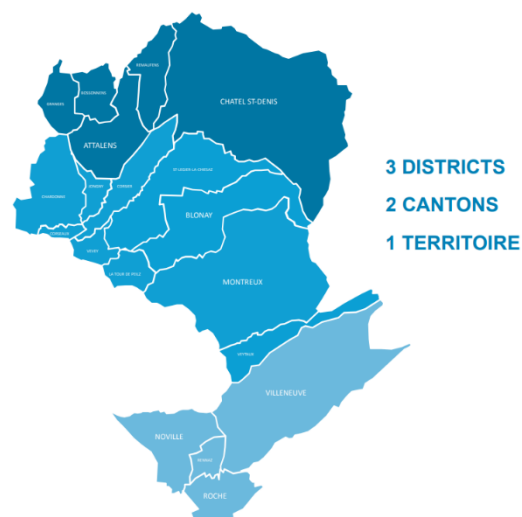
105'000

Emplois

51'000

Communes

18



Contacts

- Pierre-Alain Karlen, Co-président du Comité de pilotage d'Agglomération Rivelac, Syndic de Noville, au 079 763 07 08
- Roland Mesot, Co-président du Comité de pilotage d'Agglomération Rivelac, Conseiller communal de Châtel-Saint-Denis, au 079 411 60 65
- Elise Kaiser, Co-présidente du Comité de pilotage d'Agglomération Rivelac, Conseillère municipale de la Tour-de-Peilz, au 079 575 41 12
- Johan Grossmann, Coordinateur du bureau technique d'Agglomération Rivelac, au 021 943 29 15